

## **Le guide du HEA et des Emplois Fonctionnels *EDITION 2024***

### Table des matières

Préambule.....	2
1. Qu'est-ce qu'une grille indiciaire et un traitement brut ? .....	2
2. Qu'est-ce que le HEA ? .....	4
3. Mais alors qu'est-ce que le CUTAC et le GRAF ? .....	4
4. Les emplois fonctionnels .....	5
5. Le CUTAC (Chef d'Unité Technique de l'Aviation Civile).....	5
5.1. Un emploi fonctionnel culminant au HEA .....	5
5.2. Comment obtenir un détachement sur un CUTAC ? .....	6
5.3. CUTAC-FT ou CUTAC-FG ? .....	7
6. Le GRAF (GRade à Accès Fonctionnel).....	8
6.1. Un grade culminant au HEA .....	8
6.2. Comment accéder au GRAF ? .....	9
7. Et en pratique ? .....	10
8. Les autres types d'emplois fonctionnels .....	10
9. Conclusion.....	11
10. Annexes.....	12

## Préambule

CUTAC, GRAF, HEA, HEB, emploi fonctionnel, grade, grille. Tous ces termes sont parfois employés avec approximation car leur fonctionnement est souvent méconnu. Ce livret a pour but, sans rentrer dans les détails de certains mécanismes, de vous initier et de vous éclairer sur ces différentes notions afin de pouvoir réellement comprendre les enjeux et les débats sur le déroulement de carrière d'un IESSA.

## 1. Qu'est-ce qu'une grille indiciaire et un traitement brut ?

La grille indiciaire IESSA établie suite au protocole 2016-2019 est composée de 3 grades : **Classe Normale, Divisionnaire et En chef**. L'accès à ce dernier est un peu particulier et sera expliqué en [partie 6](#).

Chaque grade est composé d'échelons correspondants chacun à un nombre de points d'indice. C'est pour cela que l'on parle de grille indiciaire.

Pour obtenir le traitement brut, on multiplie le nombre de points d'indice majoré de l'échelon par la valeur du point d'indice. Depuis le 01/07/2023, la valeur de celui-ci est de **4,92278€**. À ce traitement brut s'ajoutent les différentes primes pour obtenir le salaire mensuel brut.

Nota : Le traitement brut est très important car il compte pour le calcul de la retraite, contrairement aux primes.

Ci-dessous, la grille indiciaire pour le corps IESSA depuis le **01/01/2024**.

Grade	Echelon/Chevron	Durée de l'échelon/chevron	Indice majoré	Traitement Brut
<b>EN CHEF</b>	GRAF6/HEA3	-	977	4 809,56 €
	GRAF6/HEA2	1 an	930	4 578,19 €
	GRAF6/HEA1	1 an	895	4 405,89 €
	GRAF5	1 an et 6 mois	835	4 110,52 €
	GRAF4	1 an et 6 mois	811	3 992,38 €
	GRAF3	1 an et 6 mois	773	3 805,31 €
	GRAF2	1 an et 3 mois	730	3 593,63 €
	GRAF1	1 an et 3 mois	690	3 396,72 €
<b>DIVISIONNAIRE</b>	D15	-	835	4 110,52 €
	D14	2 ans et 6 mois	811	3 992,38 €
	D13	2 ans	773	3 805,31 €
	D12	2 ans	730	3 593,63 €
	D11	2 ans	690	3 396,72 €
	D10	2 ans	675	3 322,88 €
	D9	2 ans	650	3 199,81 €
	D8	2 ans	617	3 037,36 €
	D7	2 ans	585	2 879,83 €
	D6	2 ans	557	2 741,99 €
	D5	2 ans	521	2 564,77 €
	D4	2 ans	489	2 407,24 €
	D3	2 ans	462	2 274,33 €
	D2	1 an	437	2 151,26 €
	D1	1 an	416	2 047,88 €
<b>CLASSE NORMALE</b>	N9	-	577	2 840,45 €
	N8	3 ans	557	2 741,99 €
	N7	3 ans	537	2 643,53 €
	N6	3 ans	523	2 574,62 €
	N5	3 ans	488	2 402,32 €
	N4	3 ans	461	2 269,40 €
	N3	2 ans	436	2 146,33 €
	N2	2 ans	415	2 042,96 €
	N1	2 ans	395	1 944,50 €
<b>STAGIAIRE</b>	-	2 ans	366	1 801,74 €
<b>ELEVE</b>	-	1 an	366	1 801,74 €

## 2. Qu'est-ce que le HEA ?

Le HEA n'est ni un GRAF, ni un CUTAC.

Le HEA, signifie « **Hors Echelle A** ». Il est constitué de 3 chevrons correspondants chacun à une valeur en points d'indice majoré et donc à un traitement brut.

Celui-ci se situe en dehors de l'échelle des grilles classiques fonction publique de catégorie A, B ou C dont l'indice majoré maximal est 835, d'où le qualificatif « Hors Echelle ».

Ces différents indices majorés hors échelle sont répartis en 7 groupes ou échelons hiérarchisés de A jusqu'à G.

Les IESSA peuvent accéder aujourd'hui via certaines fonctions et conditions **uniquement aux groupes Hors Echelle A et B**.

Ces derniers sont constitués de 3 chevrons chacun :

Groupe/échelon Hors Echelle	Chevrons	Durée du chevron	Indice majoré	Traitement brut
<b>B</b>	HEB3	-	1072	5 277,22 €
	HEB2	1 an	1018	5 011,39 €
	HEB1	1 an	977	4 809,56 €
<b>A</b>	HEA3	-	977	4 809,56 €
	HEA2	1 an	930	4 578,19 €
	HEA1	1 an	895	4 405,89 €

Au niveau de la retraite, un IESSA partant avec le HEA3 percevra environ 475€/mois net de plus qu'un IESSA n'atteignant pas le HEA. De la même façon, un IESSA partant avec le HEB3 bénéficiera de 320€/mois net de plus qu'un IESSA qui part avec le HEA3.

## 3. Mais alors, qu'est-ce que le CUTAC et le GRAF ?

Ce sont aujourd'hui les deux seuls moyens d'atteindre le HEA (à l'exception de l'emploi fonctionnel CST, [cf. 8. Les autres types d'emplois fonctionnels](#)).

Le CUTAC et le GRAF sont très différents dans le fonctionnement : le CUTAC (Chef d'Unité Technique de l'Aviation Civile) est ce que l'on appelle un emploi fonctionnel alors que le GRAF (GRade à Accès Fonctionnel correspondant au grade « En chef ») est un grade.

## 4. Les emplois fonctionnels

L'emploi fonctionnel est un détachement de l'agent de sa grille « classique » sur la grille de cet emploi de façon temporaire (4 ans renouvelable 1 fois pour le CUTAC). Il existe différents types d'emplois fonctionnels et chacun correspond à une grille indiciaire différente. Elles sont bien sûr plus avantageuses que la grille indiciaire « classique » de l'agent : la durée des échelons y est raccourcie et leurs valeurs en points d'indice plus importante. On peut voir cela comme un accélérateur de carrière.

Contrairement aux différents grades d'une grille indiciaire, **l'emploi fonctionnel est lié à la fonction occupée**. Dès lors que l'on change de fonction et que la nouvelle fonction occupée n'est pas éligible au même emploi fonctionnel, le détachement est rompu. On perd alors son emploi fonctionnel et on est reclassé à l'indice qu'on aurait atteint sans avoir eu ce détachement.

Pour résumer, lorsque l'on est détaché dans un emploi fonctionnel, on est alors intégré dans une autre grille indiciaire plus avantageuse. On perd le bénéfice de cette grille si on atteint la durée limite du détachement ou si on change de fonction (sauf si la nouvelle fonction occupée est éligible au même emploi fonctionnel).

## 5. Le CUTAC (Chef d'Unité Technique de l'Aviation Civile)

### 5.1. Un emploi fonctionnel culminant au HEA

**Le CUTAC est un type d'emploi fonctionnel parmi d'autres.**

On en parle beaucoup car, pour les IESSA, c'est le seul emploi fonctionnel dont la grille atteint le HEA (à l'exception de l'emploi fonctionnel CST, *cf. 8*).

C'est pour cela que l'on fait souvent le raccourci CUTAC = HEA, mais on peut très bien être détaché sur un CUTAC et ne pas avoir encore atteint le chevron HEA1.

Voici la grille indiciaire liée à l'emploi fonctionnel CUTAC :

Echelons/chevrons	Durée de l'échelon/chevron	Indice majoré	Traitement brut
CUTAC7/HEA3	-	977	4 809,56 €
CUTAC7/HEA2	1 an	930	4 578,19 €
CUTAC7/HEA1	1 an	895	4 405,89 €
CUTAC6	1 an et 6 mois	835	4 110,52 €
CUTAC5	1 an et 6 mois	811	3 992,38 €
CUTAC4	1 an et 6 mois	773	3 805,31 €
CUTAC3	1 an	730	3 593,63 €
CUTAC2	1 an	690	3 396,72 €
CUTAC1	1 an	650	3 199,81 €

On voit bien que le groupe HEA est intégré dans cette grille.

## 5.2. Comment obtenir un détachement sur un CUTAC ?

Il faut en faire la demande et satisfaire à **quatre conditions pour obtenir un CUTAC** :

**1) Occuper une fonction éligible** au CUTAC au moment de la nomination sur le détachement. Toutes les fonctions ne le sont pas.

Voici la liste des fonctions éligibles au CUTAC :

- CDST / GRTS
- Expert confirmé / Expert Senior
- Instructeur licence
- Assistant de subdivision / Chef de subdivision / Adjoint de pôle / Chef de pôle
- RSMI
- Enseignants confirmés et seniors à l'ENAC
- Chef de programme / Chef de projet / Chargé de projet / Chargé d'affaires
- Chef de maintenance locale ou régionale
- De manière générale, toutes les fonctions primées au niveau 11 ou supérieur de la part liée aux fonctions exercées.

**2) Satisfaire aux critères requis** pour obtenir un CUTAC. On peut très bien être sur une fonction éligible au CUTAC et ne pas avoir les critères requis.

Voici les 2 critères requis pour être proposable à un CUTAC :

**Critère 1** : Être au moins D11 + 1 an

**Critère 2** : Avoir exercé pendant au moins 4 ans une des fonctions éligibles au CUTAC listées dans le **1)**, auxquelles il faut ajouter les fonctions suivantes :

- RSO / GRT
- DMS
- Chef de section
- Chargé d'instruction ou d'études pour une période comprise entre 12 et 36 mois



Les fonctions de PMS et d'IATSEP ne permettent pas de remplir ce critère 2.

**3) Un CUTAC doit être disponible.** Le nombre de CUTAC étant limité à un nombre fixe (194 aujourd'hui), il faut que quelqu'un libère son CUTAC ou que l'enveloppe de CUTAC soit augmentée comme suite au protocole 2016-2019 (+40 CUTAC).

Pour l'année 2023, seulement 33 CUTAC ont été nouvellement attribués à des IESSA.

**4)** Enfin, même s'il est parfois discuté avec les organisations syndicales, le choix de l'attribution des emplois fonctionnels reste à la discrétion de l'administration. Cette dernière doit donc vous l'accorder lors de l'unique campagne annuelle d'attribution des CUTAC.

Nota : L'agent perd son CUTAC en cas de congé longue durée mais pas de congé longue maladie.

## 5.3. CUTAC-FT ou CUTAC-FG ?

Il faut savoir qu'il existe deux sortes de CUTAC : le **CUTAC-FT** (Filière Technique) et le **CUTAC-FG** (Filière Générale).

Le CUTAC-FT est utilisable uniquement dans les services de la DSNA. Les IESSA des services de l'ENAC, DNUM, POM (Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française), DSAC, etc. n'y ont donc pas accès.

Le CUTAC-FG est utilisable dans tous les services de la DGAC. De plus, la condition des 4 ans d'exercice d'une fonction particulière n'est pas requise.

Aujourd'hui, l'enveloppe des 194 CUTAC est ventilée en 168 CUTAC-FT et 26 CUTAC-FG.

Il est à noter que les CUTAC-FG sont attribués à 100% au choix de l'administration parmi les candidats éligibles, contrairement aux CUTAC-FT qui sont également attribués à l'ancienneté (environ 50% au choix et 50% à l'ancienneté).

Suite au protocole 2016-2019, l'enveloppe a augmenté de 40 CUTAC. Il a été fait le choix de les répartir en 20 CUTAC-FT et 20 CUTAC-FG. L'augmentation de l'enveloppe des CUTAC-FG de +433% a été une **vraie avancée pour le déroulement de fin de carrière dans les sites hors de la DSNA.**

## 6. Le GRAF (GRade à Accès Fonctionnel)

### 6.1. Un grade culminant au HEA

Le GRAF, comme son nom l'indique est un **Grade**, mais à accès fonctionnel. Pour l'intégrer, en plus de satisfaire certaines conditions, il faut avoir occupé certaines fonctions.

La grille indiciaire établie suite au protocole 2016-2019 est composée de 3 grades : **Classe normale, Divisionnaire et En chef**. C'est ce dernier qui est un GRAF. Concernant les deux autres grades (Classe normale et Divisionnaire), il n'y a pas de notion de fonctions à avoir occupées pour y accéder, mais il faut seulement satisfaire certains critères (Titularisation, QTS+1 an, etc.).

La grille indiciaire du GRAF intègre le HEA. Comme pour le CUTAC, on fait souvent le raccourci GRAF = HEA, mais on peut très bien être dans ce grade et ne pas avoir encore atteint le chevron HEA1.

Hormis la différence de critères et de fonctions requises pour y accéder, ce qui distingue le GRAF de l'emploi fonctionnel CUTAC est qu'il est distinct de la fonction occupée. C'est-à-dire qu'**une fois que l'on a intégré ce grade, on peut changer de fonction autant de fois que l'on veut, on y restera toujours en suivant l'évolution de sa grille indiciaire**.

L'agent conserve le bénéfice de son GRAF en cas congé longue durée (contrairement au CUTAC) ou de congé longue maladie.

Voici la grille indiciaire du GRAF :

Echelons/chevrons	Durée de l'échelon/chevron	Indice majoré	Traitement brut
GRAF6/HEA3	-	977	4 809,56 €
GRAF6/HEA2	1 an	930	4 578,19 €
GRAF6/HEA1	1 an	895	4 405,89 €
GRAF5	1 an et 6 mois	835	4 110,52 €
GRAF4	1 an et 6 mois	811	3 992,38 €
GRAF3	1 an et 6 mois	773	3 805,31 €
GRAF2	1 an et 3 mois	730	3 593,63 €
GRAF1	1 an et 3 mois	690	3 396,72 €

## 6.2. Comment accéder au GRAF ?

Il faut satisfaire à **quatre conditions pour accéder au GRAF** :

**1) Avoir occupé dans les 15 dernières années une fonction éligible au GRAF.** Toutes les fonctions ne le sont pas. De plus, il n'est pas nécessaire d'occuper encore la fonction au moment de la nomination dans le grade.

Voici la liste des fonctions éligibles au GRAF :

GRTS, assistant de subdivision, expert confirmé, enseignant confirmé, instructeur licence, ou une fonction de niveau supérieur au sein de la DGAC ou de l'ENAC.

**2) Satisfaire aux critères requis** pour obtenir un GRAF. On peut très bien être ou avoir été sur une fonction éligible au GRAF et ne pas avoir les critères requis.

Voici les 2 critères requis pour être proposable à un GRAF :

**Critère 1 :** Être au moins **D13** au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'établissement du tableau d'avancement.

**Critère 2 :** Avoir été détaché 4 ans sur un emploi fonctionnel CUTAC au cours des 10 dernières années.

**OU**

Avoir exercé pendant 9 ans des fonctions ouvrant droit à l'emploi fonctionnel CUTAC ([cf. 5.2](#)).

**3) Un GRAF doit être disponible.** Le nombre de GRAF étant limité à 10% du corps (soit 149 aujourd'hui), il faut que quelqu'un libère son GRAF.  
Pour l'année 2023, 15 GRAF ont été nouvellement attribués à des IESSA.

**4)** Enfin, comme pour les CUTAC, le choix des agents intégrant le GRAF reste à la seule discrétion de l'administration. Cette dernière doit donc vous l'accorder.

Nota : Contrairement au CUTAC qui a une enveloppe de poste disponible fixe (194 aujourd'hui), le GRAF a une enveloppe de poste disponible variable car elle est en pourcentage du corps (10%). Cette enveloppe diminue donc avec la baisse des effectifs.

## 7. Et en pratique ?

En pratique, SDRH convie annuellement les organisations syndicales pour discuter de l'attribution des GRAF disponibles. Les agents retenus pour le GRAF pouvant libérer des postes CUTAC, l'attribution des postes CUTAC est traitée dans un deuxième temps.

### Pour le GRAF :

Les agents éligibles au GRAF ne sont retenus que sur le critère du « **choix** » de **l'administration**.

### Pour le CUTAC :

Les agents éligibles au CUTAC sont retenus en deux étapes :

**1)** La moitié de l'enveloppe des CUTAC disponibles est **attribuée à l'ancienneté** quel que soit le niveau de fonction des agents éligibles. Un GRTS comme un chef de pôle peuvent être retenu.

**2)** L'autre moitié de l'enveloppe des CUTAC disponibles est attribuée sur « **choix** » de **l'administration**.

Nota : Que ce soit pour le CUTAC ou le GRAF, **le critère de sélection « au choix » se fait dans l'ordre décroissant des niveaux de fonctions**. C'est-à-dire en premier sont sélectionnés les chefs de service et adjoints, puis les chefs de pôle et leurs adjoints, les Experts Senior, les chefs de subdivision et ainsi de suite...

Étant donné l'enveloppe restreinte des CUTAC ou GRAF, les agents sur les fonctions de niveau expert confirmé, Instructeur Licence, GRTS n'accèdent généralement au HEA que par le biais du CUTAC sur le critère d'ancienneté.

Les CDST n'ont quant à eux que ce moyen-là puisqu'ils ne peuvent pas accéder au GRAF.

## 8. Les autres types d'emplois fonctionnels

Il faut savoir qu'il existe d'autres types d'emplois fonctionnels auxquels peuvent accéder les IESSA : le **CTAC** (Cadre Technique de l'Aviation Civile), le **CSTAC** (Cadre Supérieur Technique de l'Aviation Civile) et le **CST** (Chef de Service Technique). Les grilles de ces emplois fonctionnels sont disponibles en annexe.

Le CTAC et CSTAC sont moins connus car ils ne permettent pas d'atteindre le HEA. Par contre, ce sont de bons accélérateurs de carrière et l'on peut ensuite basculer d'un CSTAC sur un CUTAC. Le passage par les emplois fonctionnels CTAC, CSTAC, CUTAC permet d'accélérer la carrière jusqu'à 6 ans.

**Les nombres de CTAC et CSTAC aujourd'hui pour les IESSA sont respectivement de 16 (0 nomination pour 2023) et 35 (1 nomination pour 2023).**

Le CST (vraiment accessible depuis le protocole 2016-2019) est lui encore moins connu car il ne concerne qu'une poignée d'IESSA éligible. Pourtant, ce dernier a le mérite de permettre **l'accès au HEB**. Il n'y a pas de nombre établi de CST pour un corps en particulier, mais au niveau DGAC, il y en a 64.

## 9. Conclusion

Le CUTAC et le GRAF ont en commun d'être un moyen d'accéder au HEA. Cependant, il ne faut pas les confondre car ils sont totalement différents en termes de conditions d'accès et de fonctionnement.

	<b>CUTAC</b>	<b>GRAF</b>
<b>Nature</b>	Emploi fonctionnel ( <i>Dépendant</i> de la fonction occupée)	Grade à Accès fonctionnel ( <i>Distinct</i> de la fonction occupée)
<b>Nombre au 01/01/2023</b>	Enveloppe fixe : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 168 CUTAC-FT</li> <li>➤ 26 CUTAC-FG</li> </ul>	Enveloppe variable : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 149 GRAF correspondant à 10% du corps</li> </ul>
<b>Durée</b>	4 ans renouvelable 1 fois sans changer de fonction	Permanente
<b>Indice maximal</b>	HEA3	HEA3
<b>Fonctions éligibles</b>	<p><i>Au moment de la nomination :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CDST / GRTS</li> <li>➤ Expert confirmé / Expert Senior</li> <li>➤ Instructeur licence</li> <li>➤ Assistant de subdivision / Chef de subdivision / Adjoint de pôle / Chef de pôle</li> <li>➤ RSMI</li> <li>➤ Chef de programme / Chef de projet / Chargé de projet / Chargé d'affaires</li> <li>➤ Chef de maintenance locale ou régionale</li> <li>➤ Toutes les fonctions primées au niveau 11 ou supérieur de la part liée aux fonctions exercées.</li> </ul>	<p><i>Dans les 15 dernières années avant la nomination :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ GRTS</li> <li>➤ Assistant de subdivision</li> <li>➤ Expert confirmé</li> <li>➤ Enseignant confirmé</li> <li>➤ Instructeur licence</li> <li>➤ Ou une fonction de niveau supérieur au sein de la DGAC ou de l'ENAC.</li> </ul> <p>Attention le CDST est <i>non éligible</i></p>
<b>Critères d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D11 + 1 an</li> <li>✓ Avoir exercé pendant au moins 4 ans une fonction parmi la liste des fonctions éligibles ci-dessus ou parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ RSO / GRT</li> <li>➤ DMS</li> <li>➤ Chef de section</li> <li>➤ Chargé d'instruction ou d'études pour une période comprise entre 12 et 36 mois</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D13</li> <li>✓ Avoir été détaché 4 ans sur un emploi fonctionnel CUTAC au cours des 10 dernières années</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Avoir exercé pendant 9 ans des fonctions ouvrant droit à l'emploi fonctionnel CUTAC</p>
<b>Critère de sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 50% au choix</li> <li>➤ 50% à l'ancienneté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 100% au choix</li> </ul>

## 10. Annexes

### Emplois fonctionnels CUTAC et CST

CUTAC			
Echelons / Chevrons	Durée de l'échelon/chevron	Indice majoré	Traitement brut
CUTAC7/HEA3	-	977	4 809,56 €
CUTAC7/HEA2	1 an	930	4 578,19 €
CUTAC7/HEA1	1 an	895	4 405,89 €
CUTAC6	1 an et 6 mois	835	4 110,52 €
CUTAC5	1 an et 6 mois	811	3 992,38 €
CUTAC4	1 an et 6 mois	773	3 805,31 €
CUTAC3	1 an	730	3 593,63 €
CUTAC2	1 an	690	3 396,72 €
CUTAC1	1 an	650	3 199,81 €

CST			
Echelons / Chevrons	Durée de l'échelon/chevron	Indice majoré	Traitement brut
CST5/HEB3	-	1072	5 277,22 €
CST5/HEB2	1 an	1018	5 011,39 €
CST5/HEB1	1 an	977	4 809,56 €
CST4/HEA3	-	977	4 809,56 €
CST4/HEA2	1 an	930	4 578,19 €
CST4/HEA1	1 an	895	4 405,89 €
CST3	1 ans et 6 mois	835	4 110,52 €
CST2	1 ans et 6 mois	748	3 682,24 €
CST1	1 ans et 6 mois	710	3 495,17 €

## Emplois fonctionnels CTAC et CSTAC

CTAC			
Echelons	Durée de l'échelon	Indice majoré	Traitement brut
CTAC8	-	811	3 992,38 €
CTAC7	2 ans	773	3 805,31 €
CTAC6	2 ans	730	3 593,63 €
CTAC5	2 ans	695	3 421,33 €
CTAC4	2 ans	660	3 249,03 €
CTAC3	1 an et 6 mois	628	3 091,51 €
CTAC2	1 an et 6 mois	594	2 924,13 €
CTAC1	1 an et 6 mois	557	2 741,99 €

Nota : Il faut avoir être minimum **D7** pour être éligible au **CTAC** puis être choisi par l'administration pour en bénéficier.

CSTAC			
Echelons	Durée de l'échelon	Indice majoré	Traitement brut
CSTAC7	-	835	4 110,52 €
CSTAC6	1 an et 6 mois	797	3 923,46 €
CSTAC5	1 an et 6 mois	760	3 741,31 €
CSTAC4	1 an et 6 mois	720	3 544,40 €
CSTAC3	1 an et 6 mois	684	3 367,18 €
CSTAC2	1 an	650	3 199,81 €
CSTAC1	1 an	617	3 037,36 €

Nota : Il faut avoir être minimum **D8** pour être éligible au **CSTAC** puis être choisi par l'administration pour en bénéficier.

Pour toute question relative au déroulement de votre carrière, nous vous invitons à vous rapprocher de vos représentants locaux ou à contacter la cellule "conseil" de l'UNSA-IESSA à l'adresse suivante :

[conseil@iessa.org](mailto:conseil@iessa.org)